

# Maintenez votre vie sociale



En raison des circonstances changeantes que nous impose la COVID-19, les employés d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) utilisent de plus en plus les plateformes de médias sociaux, comme **Facebook, Twitter et WhatsApp**, pour communiquer avec leur réseau social, se connecter à distance avec leur équipe et suivre les développements de la pandémie.

Malgré la nature changeante du fonctionnement du gouvernement du Canada et d'EDSC durant cette pandémie, les valeurs et comportements attendus des fonctionnaires continuent de s'appliquer.

Veillez noter que seuls les porte-parole désignés sont autorisés à parler au nom du Ministère, y compris sur les médias sociaux. Si vous utilisez les médias sociaux dans un contexte professionnel ou personnel, en tant qu'employé d'EDSC, souvenez-vous de :



**FAIRE PREUVE  
DE BON JUGEMENT**



**PROTÉGER LES  
RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS**



**RESPECTER  
LES LIGNES  
DIRECTRICES**



**NE PAS OUBLIER VOS  
RESPONSABILITÉS EN TANT  
QUE FONCTIONNAIRES**

**Le Guide d'utilisation des médias sociaux à l'intention des employés et le Code de conduite d'EDSC** sont disponibles pour guider les employés d'EDSC.

Si vous avez des questions, veuillez consulter votre gestionnaire ou **l'équipe des Médias sociaux d'EDSC**.

